

# Procédure pour l'admission d'observateurs au CDENF



Ce document, basé sur la [Résolution CM/Res\(2021\)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail](#) vise à clarifier les règles applicables à l'examen et à l'admission de tout observateur provenant d'États ou d'organisations autres que ceux mentionnés dans le mandat. Il guidera le Bureau du CDENF et le Comité en séance plénière dans les décisions à prendre concernant les demandes de statut d'observateur émanant d'États non membres du Conseil de l'Europe et d'organisations internationales, y compris les organisations de la société civile.



## Cadre juridique pertinent

- Le [mandat du CDENF](#) inclut la liste des observateurs du CDENF;
- La [liste officielle des observateurs du CDENF](#);
- La Résolution [CM/Res\(2021\)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail \(§8\)](#) définit la procédure d'admission d'autres observateurs aux comités intergouvernementaux.



## Critères d'admission

1. Avoir une **personnalité juridique** ;
2. Avoir une capacité avérée à **partager** et **promouvoir** les valeurs et les principes du Conseil de l'Europe ;
3. Être capable d'apporter une contribution efficace et **de grande qualité** au Comité ;
4. Avoir une **grande expérience** dans les domaines de compétence du CDENF ou de l'organe subordonné compétent ;
5. Une représentation adéquate au niveau **européen** et, le cas échéant, à un niveau plus large ([CM\\_Res\(2016\)3](#)).

Les organisations membres de la [Conférence des OING du Conseil de l'Europe](#) et/ou d'une autre organisation faîtière ayant le statut d'observateur auprès du CDENF ont la possibilité de suivre et de contribuer aux travaux du CDENF via ces organisations.



## Procédure pour la demande d'admission

- La demande doit être adressée au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe par courrier électronique : [children@coe.int](mailto:children@coe.int);
- La demande doit clairement expliquer les raisons de la requête et justifier **les raisons** pour lesquelles les cinq **critères d'admission** sont respectés, le tout, si possible, en une seule page;
- Les observateurs sont admis au CDENF ou à l'un de ses organes subordonnés sur décision **unanime** du CDENF ([CM/Res\(2021\)3](#));
- Si l'unanimité n'est pas atteinte, les **2/3 du CDENF** peuvent saisir le **Comité des Ministres** de la question,
- Après approbation par le CDENF, les observateurs sont informés et peuvent participer aux réunions (à leurs propres frais).



# Merci !

N'hésitez pas à contacter le  
Secrétariat du CDENF :  
[children@coe.int](mailto:children@coe.int)